

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

Nom du produit:	HUMAN ADIPOCYTE FABP ELISA
Numéro de catalogue:	RD191036200R
Caractéristiques:	Le RD191036200R Human Adipocyte FABP ELISA est un kit d'essai immunoenzymatique (conception en sandwich) pour la détermination quantitative de la protéine FABP adipocytaire humaine (AFABP).
Utilisation prévue:	Réservé à un usage professionnel. Les utilisateurs doivent avoir une compréhension approfondie du manuel d'utili avant d'utiliser ce kit.
Fabricant:	BioVendor - Laboratorní medicína a.s.
Siège social:	Karásek 1767/1, 621 00 Brno, République tchèque
ID de l'entreprise:	63471507

Composants du kit	Contenu substance dangereuse
Barrettes de microtitration recouvertes d'anticorps [Antibody Coated Microtiter Strips]	Non
Anticorps biotinylé (100x conc.) [Biotin Labelled Antibody Conc. (100x)]	Non
Conjugué streptavidine-HRP [Streptavidin-HRP Conjugate]	Stabilisateur de conjugué
Norme de référence [Master Standard]	Non
Contrôle de la qualité HIGH [Quality Control HIGH]	Non
Contrôle de la qualité LOW [Quality Control LOW]	Non
Solution de dilution pour l'anticorps biotinylé [Biotin-Ab Diluent]	Non
Tampon de dilution [Dilution Buffer]	Non
Solution de lavage conc.(10x) [Wash Solution Conc. (10x)]	Non
Solution de substrat [Substrate Solution]	Non
Solution d'arrêt [Stop Solution]	Acide sulfurique < 5%

Des fiches de données de sécurité conformes aux règlements (CE/UE) en vigueur, tels qu'amendés, sont jointes en annexe.

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE**1.1 Identifiant du produit**

Nom: Stabilisateur de conjugué

Code: SZ02

Forme du produit: mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Utilisation de la substance/du mélange

Utilisation de la substance/du mélange : D'autres utilisations

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

BioVendor - Laboratorní medicína a.s.

Karásek 1767/1

621 00 Brno

République tchèque

Numéro d'identification : 63471507

Tel : +420 549 124 185

Courriel : info@biovendor.com

Site web : www.biovendor.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

Agence européenne des produits chimiques. Coordonnées des helpdesks nationaux

<https://echa.europa.eu/support/helpdesks>

Liens vers les centres antipoison et les toxicologues cliniques du monde entier :

<https://www.eapcct.org/index.php?page=links>

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des déclarations H : voir section 16

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS07

Mot indicateur (CLP) : Danger

Ingrédients dangereux :

Masse de réaction de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] ; et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6]

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer la brume, les vapeurs

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280 Porter des lunettes de protection, des gants de protection, des vêtements de protection

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Obtenir un avis médical/ soins médicaux

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Déclarations de l'EUH :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 Contient du CMIT/MIT. Peut provoquer une réaction allergique

2.3 Autres risques

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Aucun dans des conditions normales.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
CMIT/MIT : Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1).	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro d'index CE) 613-167-00-5	0.0024	Tox. 3 (oral), H301 Tox. 2 (cutanée), H310 Tox. 3 (Inhalation), H330 Dommages aux yeux 1, H318
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6]	(CAS-N0.) 2682-20-4 (Numéro d'index CE) 613-167-00-5	0.0126	Corr. 1C, H314 Sens. cutanée 1A, H317 Aiguë aquatique 1, H400 Chronique aquatique 1, H410

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques : CLP
CMIT/MIT : Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H -isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1).	No CAS) 55965-84-9 (Numéro d'index CE) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Sens. cutanée 1A, H317 (C ≥ 0,06%) Lésions oculaires. 1, H318
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6]	(CAS-N0.) 2682-20-4 (Numéro d'index CE) 613-167-00-5	(C >= 0.6) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des déclarations R et H : voir section 16

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures générales de premiers secours :

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin présent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente

Mesures de premiers secours en cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : Respirer de l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer.

Premiers soins en cas de contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Retirer les vêtements concernés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et si cela est facile à faire. Continuer à rincer si une douleur, un clignement des yeux ou une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin. Continuer à rincer.

Premiers soins en cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION : rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis du centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, à la fois aigus et retardés

Symptômes/effets :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes/effets après inhalation :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes/effets après contact avec les yeux :

Le contact direct avec les yeux est susceptible d'être irritant.

Symptômes/effets après ingestion :

Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Risque d'incendie :**

Pas de données disponibles.

Risque d'explosion :

Pas de données disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Instructions de lutte contre l'incendie :**

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout produit chimique

Ne pas jeter l'eau d'extinction dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Evacuer la zone. se tenir du côté d'où vient le vent. Ventiler la zone. Le déversement doit être pris en charge par des équipes de nettoyage formées et équipées d'un appareil respiratoire et d'un équipement de protection chimique complet (voir section 8).

6.1.1 Pour le personnel non urgent

Équipement de protection : Porter un équipement de protection tel que décrit dans la section 8.

Procédures d'urgence : Evacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2 Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et une protection pour les yeux ou le visage. Appareil respiratoire à adduction d'air homologué, en cas d'urgence.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le confinement :**

Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants afin d'empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination conformément à la réglementation sur les déchets (voir section 13). Laver soigneusement la zone de déversement avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions pour une manipulation sûre : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Interdiction de fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé : Eviter les températures élevées.
Température de stockage : Au réfrigérateur ou à température ambiante

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H -isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) (n° CAS 55965-84-9)		
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	0,2 mg/m ³ fraction inhalable
Allemagne	TRGS 900 Limitation des pics d'exposition (mg/m ³)	0,4 mg/m ³ fraction inhalable

8.2 Contrôle de l'exposition**8.2.1 Contrôles techniques appropriés :**

Assurer une ventilation générale et locale adéquate. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deçà des limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement antidéflagrant pour les matériaux inflammables. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

a) Protection des yeux :

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques et masque facial lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux en raison de la pulvérisation de liquide ou de particules en suspension dans l'air. FIN 166.

b) Protection de la peau



Protection du corps :

Porter des manches longues et un EPI/une combinaison imperméable aux produits chimiques afin de minimiser l'exposition corporelle.



Protection des mains :

Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés selon la norme EN 374 ou ASTM

F1296. Les matériaux suggérés pour les gants sont les suivants : Néoprène, caoutchouc nitrile/butadiène, polyéthylène, laminé d'alcool éthylvinyle, PVC ou vinyle.

c) Protection respiratoire :



Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH (ou toute autre norme nationale équivalente) pour les poussières/particules. Lorsque les vapeurs, les brumes ou les poussières dépassent les PEL ou autres OEL applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH. EN 250.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :	Liquide
Apparence :	Clair.
Couleur :	Ambré.
Odeur :	Aucun.
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Neutre
Taux d'évaporation relative (butylacétate=1) :	Pas de données disponibles
Point de fusion :	Pas de données disponibles
Point de congélation :	Pas de données disponibles
Point d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité :	L'eau : Complet
Log Pow :	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.

Stabilisateur de conjugué

Propriétés oxydantes :

N'est pas un oxydant.

Limites d'explosivité :

Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucunes connues.

10.5 Matières incompatibles

Aucunes connues.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : des oxydes de carbone (CO, CO₂). Des oxydes d'azote. Autres fumées toxiques.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Non classé
Corrosion/irritation de la peau :	Non classé pH : Neutre
Lésions oculaires graves/irritation :	Non classé pH : Neutre
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
STOT - exposition unique :	Non classé
STOT-exposition répétée :	Non classé
Risque d'aspiration :	Non classé

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie - généralités : Pas de données disponibles.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H - isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) (n° CAS 55965-84-9)	
LC50 poisson 1	0,19 mg/l Salmo Gairdneri
CE50 Daphnie 1	0,028 mg/l Crassostrea virg.

EC50 72h algues (1)	0,018 mg/l Selenastrum cap.
---------------------	-----------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H - isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) (n° CAS 55965-84-9)	
Persistance et dégradabilité	Ne se dégrade pas rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H - isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) (n° CAS 55965-84-9)	
Log Kow	> 5 Bioaccumulation importante

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Obtenir le consentement des autorités chargées de la lutte contre la pollution avant de procéder au rejet des eaux usées au sein des stations d'épuration.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1 Numéro ONU

Non dangereux pour le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition approprié (ADR) : Non applicable
Nom d'expédition approprié (IMDG) : Non applicable
Nom d'expédition approprié (IATA) : Non applicable
Nom d'expédition approprié (ADN) : Non applicable
Nom d'expédition approprié (RID) : Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable
 Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable
 Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable
ADN Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable
 Classe(s) de danger de transport **RID** (RID) : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
 Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
 Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
 Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5 Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information supplémentaire n'est disponible.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**Transport terrestre**

Sans objet

Transport maritime

Sans objet

Transport aérien

Sans objet

Transport fluvial

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'AND : Non

Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Sans objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange****15.1.1 Réglementation de l'UE**

Ne contient aucune substance faisant l'objet de restrictions au titre de l'annexe XVII Stabilisateur de conjugué ne figure pas sur la liste des substances candidates de REACH Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substances de l'annexe XIV de REACH.

15.1.2 Réglementations nationales

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environment Protection Agency).

Allemagne

Référence de l'annexe VwVwS : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, danger sévère pour l'eau (Classification selon VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les immissions : Ne fait pas l'objet de la 12. BImSchV (Ordonnance sur les situations de danger)

Loi de contrôle - 12.BImSchV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**Avertissement :**

La fiche de données de sécurité contient les données nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé pendant le travail et la protection de l'environnement. Les données indiquées correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne peuvent être considérées comme une garantie des

propriétés, de l'adéquation et de l'utilité du produit pour une application spécifique et ne créent donc aucun lien juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité est la propriété de la personne physique ou morale mentionnée au point 1 et est protégée par le droit d'auteur. Toute copie, distribution ou vente sans l'accord du propriétaire est interdite.

Phrases pertinentes :

H301 Toxique en cas d'ingestion
H310 Toxique par contact avec la peau
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H330 Mortel par inhalation
H400 Très toxique pour la vie aquatique
H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
EUH208 Contient . Peut provoquer une réaction allergique
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de formation :

Conformément à l'article 35 du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, l'employeur doit permettre aux employés ou à leurs représentants d'accéder aux informations contenues dans la fiche de données de sécurité de la substance ou de la préparation que les employés utilisent ou aux effets de laquelle ils peuvent être exposés pendant leur travail.

Les personnes physiques exerçant des activités individuelles dans le cadre de la manipulation de ce produit dangereux sont formées et réentraînent régulièrement, au moins une fois par an.

Sources d'information sur le produit : fiche de données de sécurité, informations techniques ou sur le produit, instructions de sécurité et autres documents d'expertise sur le produit, émis par le fournisseur.

Restriction d'utilisation recommandée :

Le produit est conçu uniquement à des fins professionnelles. Il ne doit pas être utilisé dans les ménages. Le produit ne peut être manipulé que par une personne âgée de plus de 18 ans, suffisamment informée des procédures de travail, des propriétés dangereuses du produit et des mesures de sécurité nécessaires.

Le produit doit être utilisé uniquement dans le but pour lequel il a été conçu. Il incombe à l'utilisateur de se conformer aux conditions d'utilisation du produit et de respecter les consignes de sécurité pour la protection de la santé et de l'environnement.

Informations complémentaires : Ce produit doit être stocké, vendu et utilisé conformément aux règles d'hygiène en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :	
Sensation cutanée 1	Méthode de calcul

Premier numéro de SDS : 09.12.2022

Documents utilisés pour préparer les FDS :

Les documents originaux fournis par le fournisseur ou le fabricant concernant le produit (mélange), éventuellement les substances individuelles qu'il contient.

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial: Acide sulfurique < 5 %.

Autre nom: Acide sulfurique < 5 %.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solution d'arrêt pour le kit ELISA.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

BioVendor - Laboratorní medicína a.s.

Karásek 1767/1

621 00 Brno

République tchèque

Numéro d'identification : 63471507

Tel : +420 549 124 185

Courriel : info@biovendor.com

Site web : www.biovendor.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Agence européenne des produits chimiques. Coordonnées des helpdesks nationaux

<https://echa.europa.eu/support/helpdesks>

Liens vers les centres antipoison et les toxicologues cliniques du monde entier :

<https://www.eapcct.org/index.php?page=links>

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE :

Corrosif pour les métaux, Met. Corr. 1, H290

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). (USA)

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger :



GHS05

Mot indicateur : Danger

Mention de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Déclaration de précaution :

non attribué

Acide sulfurique < 5%**2.2.1 Étiquetage des emballages dont le contenu ne dépasse pas 125 ml :****Pictogramme de danger :**

aucun

Mot signal :

aucun

Mention de danger :

aucun

Déclaration de précaution :

aucun

2.3 Autres risques

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Mélanges**

Ingrédient	Conc. en p/p %	EINECS	CAS-Nr.	Index-Nr.
Acide sulfurique, 98%	< 5	231-639-5	7664-93-9	016-020-00-8

REACH RN : 01-2119458838-20-xxxx

Classification selon le règlement 1272/2008/CE :

Met. Corr. 1, H290

Corr. 1A, H314

Dommages aux yeux 1, H318

Limites de concentration spécifiques : Corr. cutanée 1A, H314 : Limites de concentration spécifiques : Corr. cutanée 1A 1A, H314 : C≥15 % ; Skin Irrit. 2, H315 : 5 %≤C<15 % ; Eye Irrit. 2, H319 : 5 %≤C<15 %.

Pour le texte intégral des phrases H, voir la section 16.**SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Description des mesures de premiers secours****Informations générales :**

En cas de malaise ou de doute, informer un médecin et lui montrer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération sur le côté, la tête légèrement en arrière, et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstruction des voies respiratoires, NE JAMAIS faire vomir. Si la personne affectée vomit, s'assurer qu'elle ne s'étouffe pas avec ses propres vomissures.

En cas d'inhalation : Cesser immédiatement l'exposition, emmener la personne affectée à l'air frais. Garder la personne affectée au chaud. Consulter un médecin si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau tiède, si possible. Si la peau n'est pas irritée, il est possible d'utiliser du savon, une solution savonneuse ou un shampooing. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes ; si la personne concernée porte des lentilles de contact, les retirer immédiatement. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR - le simple fait de faire vomir peut entraîner des complications. Rincer la bouche, si possible, administrer une petite dose de charbon actif (1 à 2 comprimés écrasés) ; ne pas tenter la neutralisation. Consulter un médecin.

Acide sulfurique < 5%**4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Inhalation : Possibilité d'irritation des voies respiratoires, toux, maux de tête.

Contact avec la peau : Rougeur douloureuse, irritation.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation.

Ingestion : Peut provoquer une irritation, une maladie.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Une assistance médicale immédiate n'est pas nécessaire.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, eau dispersée, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des oxydes de sodium peuvent être libérés.

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir l'agent extincteur contaminé à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome approprié et des vêtements de protection complets.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation suffisante. Porter un équipement de protection adéquat (voir section 8).

6.2 Précautions environnementales

Éviter la contamination du sol et tenir à l'écart des eaux de surface et souterraines. Éviter les déversements et tenir à l'écart des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir les déversements avec un absorbant (inflammable) approprié (inflammable) (sable, terre de diatomées, sol et autre matériau absorbant approprié) ; recueillir dans un récipient hermétiquement fermé et éliminer conformément à la section 13. Éliminer le matériel contenu dans l'emballage conformément aux réglementations locales. Après confinement, laver la zone affectée avec beaucoup d'eau ou un autre détergent approprié.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour la manipulation, la section 8 pour l'équipement de protection individuelle, la section 13 pour l'élimination.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément à la section 8. Respecter les réglementations locales et nationales en matière de santé et de sécurité au travail. Éviter l'exposition à long terme et répétée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés et dans des endroits désignés frais, secs et bien ventilés. Les emballages ouverts doivent être soigneusement fermés et maintenus en

Acide sulfurique < 5%

position verticale afin d'éviter toute fuite ou déversement. Conserver à l'écart des matériaux alcalins.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir section 1.2, aucune autre utilisation n'est identifiée.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

République tchèque (décret gouvernemental n° 361/2007 Sb. tel qu'amendé) : Acide sulfurique, SO₃ : long terme 1 mg/m³ , court terme 2 mg/m³ , note I (provoque une irritation des muqueuses (yeux, voies respiratoires) et une irritation de la peau).

8.2 Contrôle de l'exposition**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Prendre les mesures habituelles de santé et de sécurité au travail. S'il est impossible de respecter les limites d'exposition, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer. Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses.

a) Protection des yeux et du visage :

Utiliser des lunettes de protection (conformément à la norme EN 166).

b) Protection de la peau :**Protection des mains :**

Utiliser des gants de protection appropriés et résistants au produit. Suivre les recommandations du fabricant de gants pour choisir l'épaisseur, le matériau et la perméabilité appropriés.. En cas d'exposition cutanée à long terme ou répétée, appliquer une crème pour les mains appropriée sur les parties de la peau en contact direct avec le mélange. Suivre les autres recommandations du fabricant.

**Protection du corps :**

Vêtements de protection en coton. Laver soigneusement la peau exposée au produit.

c) Protection respiratoire :

Si nécessaire, porter un masque respiratoire (conforme à la norme EN 14387).

Acide sulfurique < 5%

d) **Dangers thermiques** : Aucune information disponible.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique :	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif :	non déterminé
pH:	0,8
Point de fusion/point de congélation (°C):	Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C):	Pas de données disponibles
Point d'éclair (°C):	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Inférieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	
Densité relative:	Pas de données disponibles
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	
Température d'auto-inflammation (°C) :	
Température de décomposition :	
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives:	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes:	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Aucune connue.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit dans les conditions d'utilisation courantes.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les bases fortes.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Non connues dans les conditions d'utilisation recommandées.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ils ne sont pas produits dans le cadre d'une utilisation normale. En cas d'incendie : oxydes de soufre.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Acide sulfurique :	
LD50, oral, rat :	3140 mg/kg
LD50, inhalation, rat:	510 mg/m ³ /2 h
Corrosion/irritation de la peau :	Les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation.
Lésions oculaires graves/ irritation :	Les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une légère irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique:	Les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée:	Les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration : les	critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres risques

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Acide sulfurique :

LC50, poisson, <i>Gambusia affinis</i> , 96 h :	42 mg/l
LC50, crustacés, <i>Pandalus montagui</i> , 48 h :	42,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à la réglementation nationale applicable, qui régit les emballages et modifie certaines lois (la loi sur les emballages), telle qu'elle a été modifiée, et conformément aux réglementations mises en œuvre en matière d'élimination des déchets.

Méthodes appropriées de traitement des déchets de la substance ou du mélange et de tout emballage contaminé :

Les déchets indiqués, y compris la fiche d'identification des déchets, sont remis à une entreprise autorisée à traiter et à éliminer les déchets conformément à la loi sur les déchets et avec laquelle l'entreprise produisant les déchets a conclu un contrat.

Les emballages, qu'ils soient complètement vides ou non, doivent être placés dans les conteneurs prévus pour la collecte des déchets et les déchets indiqués doivent être remis pour élimination à une personne autorisée à les éliminer.

Code de type de déchet 060101

Type de déchet acide sulfurique et acide sulfureux *.

Sous-groupe des déchets déchets provenant de la production, de la transformation, de la distribution et de l'utilisation (VZDP) d'acides

Groupe de déchets DÉCHETS CRÉÉS PAR LES PROCÉDÉS CHIMIQUES ANORGANIQUES

Code du type de déchet pour l'emballage 150110

substances dangereuses ou des Emballages de type déchets contenant des résidus de emballages contaminés par ces substances *

Sous-groupe de déchets Emballages (y compris les emballages ménagers collectés séparément)

Groupe de déchets Emballages de déchets ; agents d'absorption ; chiffons de nettoyage ; matériaux de filtration et vêtements de protection non spécifiés d'une autre manière

(*) - déchets dangereux selon la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux

SECTION 14 INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

3264.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (acide sulfurique).

14.3 Classe de danger pour le transport

8.

14.4 Groupe d'emballage

III.

14.5 Risques environnementaux

Non.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de données disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Pas de données disponibles.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

Loi n° 350/2011 Coll. réglementant les substances et les mélanges chimiques et modifiant certaines lois, telle que modifiée. Règlements d'application de la loi n° 350/2011 Coll. telle qu'amendée

La loi sur les déchets, telle que modifiée. Décret gouvernemental n° 361/2007 Coll. réglementant les conditions de santé et de sécurité au travail, tel que modifié. Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH). Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 (CLP). Règlement de la Commission (UE) n° 878/2020.

Réglementation fédérale américaine :

TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle : Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

Clean Water Act (CWA) 311 : acide sulfurique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**Avertissement :**

La fiche de données de sécurité contient les données nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé pendant le travail et la protection de l'environnement. Les données indiquées correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne peuvent être considérées comme une garantie des propriétés, de l'adéquation et de l'utilité du produit pour une application spécifique et ne créent donc aucun lien juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité est la propriété de la personne physique ou morale mentionnée au point 1 et est protégée par le droit d'auteur. Toute copie, distribution ou vente sans l'accord du propriétaire est interdite.

Phrases pertinentes :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis)

Santé 1

Risque chronique pour la santé

Inflammabilité 0

Dangers physiques 0

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité/réactivité 0

Spécial

Conseils de formation :

Conformément à l'article 35 du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, l'employeur doit permettre aux employés ou à leurs représentants d'accéder aux informations contenues dans la fiche de données de sécurité de la substance ou de la préparation que les employés utilisent ou aux effets de laquelle ils peuvent être exposés pendant leur travail.

Les personnes physiques exerçant des activités individuelles dans le cadre de la manipulation de ce produit dangereux sont formées et réentraîner régulièrement, au moins une fois par an.

Acide sulfurique < 5%

Sources d'information sur le produit : fiche de données de sécurité, informations techniques ou sur le produit, instructions de sécurité et autres documents d'expertise sur le produit, émis par le fournisseur.

Restriction d'utilisation recommandée :

Le produit est conçu uniquement à des fins professionnelles. Il ne doit pas être utilisé dans les ménages. Le produit ne peut être manipulé que par une personne âgée de plus de 18 ans, suffisamment informée des procédures de travail, des propriétés dangereuses du produit et des mesures de sécurité nécessaires.

Le produit doit être utilisé uniquement dans le but pour lequel il a été conçu. Il incombe à l'utilisateur de se conformer aux conditions d'utilisation du produit et de respecter les consignes de sécurité pour la protection de la santé et de l'environnement.

Informations complémentaires : Ce produit doit être stocké, vendu et utilisé conformément aux règles d'hygiène en vigueur.

Date d'émission : 30.5.2022

Notes de révision : Le règlement (UE) n° 830/2015 de la Commission a été remplacé par le règlement (UE) n° 878/2022 de la Commission. Changement de classification du mélange. Exception pour l'étiquetage des emballages ne dépassant pas 125 ml, ajout du RN REACH du composant, modification de la structure de la section 11, ajout d'informations sur le transport dans la section 14.